



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

1 6 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 25 MAI 2021

A la suite d'une convocation en date du 19 mai 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 25 mai 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Francis SCHORUNG, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : 1

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés : 5

Madame, Messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Sylvain NEUGEBAUER, Emmanuel THIRY, Bernard COLBUS.

✓ Excusés ayant donné procuration : 6

Messieurs, Jean MEKETYN a donné procuration à Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Monsieur Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Absents : 9

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Sabrina HASSINGER, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Régis GAY, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN.

-----

## 02. ADMINISTRATION GENERALE

### **OBJET : VENTE DE LA FORET DU GUENSBACH**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que la forêt du Guensbach est un domaine forestier situé à l'ouest de la commune de Morsbach dont 47,83 ha sont la propriété du Sydeme. Elle a été achetée en 2012 à l'EPFL au prix de 160 000 €.

La plantation est une futaie régulière de résineux. C'est un peuplement mélangé dont la strate arborescente est très majoritairement dominée par le pin sylvestre et le mélèze d'Europe. Suite aux attaques de scolytes la majorité des épicéas a été abattue.

La valeur vénale de la forêt est estimée par le Domaine à 160 000 €. Une deuxième estimation a été faite par un expert forestier à hauteur de 258 171,94 € soit 5 394 €/ha.

Sur la période allant du 12/04/2021 au 23/04/2021 une annonce a été mise en ligne sur le site internet du Sydeme concernant la vente de ce bien. Une offre de rachat a été formulée par Messieurs Weyland Nicolas et Weyland Richard et une autre par Monsieur Colbus Clément.

Messieurs Weyland sont éleveurs en agriculture biologique et souhaitent acquérir la forêt pour compléter l'activité agricole avec l'exploitation forestière, valoriser une partie du bois directement sur la ferme et développer dans le futur, un projet de sylvo-pastoralisme. Ils proposent de racheter la forêt pour un montant de 220 000€.

Monsieur Colbus est un propriétaire forestier et sylviculteur qui souhaite acquérir la forêt pour un montant de 222 000 €. Il a pour projet de réaliser une transition entre le peuplement actuel de résineux vers un peuplement de feuillus dont l'écosystème est plus diversifié.

Les offres ont été étudiées par les membres du Bureau en considérant non seulement le montant de l'offre mais aussi la qualité du projet proposé par le futur acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

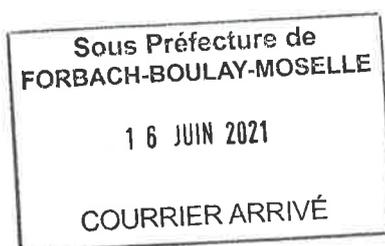
41 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

#### Décident

- D'autoriser le Président à vendre les terrains de la forêt du Guensbach à Monsieur Colbus pour un montant de 222 000€ pour réaliser son projet de sylviculture,
- D'autoriser le Président à signer l'acte de vente et tout autre document lié à cette vente,
- De sortir le bien de l'inventaire comptable,
- D'inscrire la recette correspondante à l'article 775 du budget 2021.

#### La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 25 mai 2021



Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...**16 JUIN 2021**.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...**16 JUIN 2021**.....

